

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement

Projet d'usine de production de batteries dans le Douaisis (Hauts-de-France)

Objet de la concertation préalable

La société Envision AESC Group Ltd organise une concertation préalable sur le projet d'usine de production de batteries dans le Douaisis (Hauts-de-France). Le projet vise à construire puis exploiter une usine de fabrication d'électrodes, cellules et de modules de batteries pour voitures particulières et véhicules utilitaires légers électriques, pour camions électriques et, éventuellement, pour stockage électrique stationnaire. L'installation doit s'implanter sur des terrains appartenant actuellement à l'usine Georges Besse d'assemblage de voitures de Renault, sur les communes de Cuincy, de Lambres-lez-Douai et de Brebières. Au-delà d'Envision AESC, le projet mobilisera à différents stades de sa réalisation les partenaires suivants : le groupe Renault, propriétaire actuel du terrain d'implantation, RTE, maître d'ouvrage du raccordement électrique nécessaire dans le cadre d'une éventuelle extension de l'usine, EPF Hauts-de-France, maître d'ouvrage des travaux de proto aménagement des terrains cédés par Renault. En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production des modules de batteries, le projet relève du régime SEVESO seuil haut.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable a été décidée en application de l'article L. 121-9 du Code de l'environnement par la Commission nationale du débat public. La décision 2021/56/ENVISION AESC/1 en date du 5 mai 2021 est publiée sur le site de legifrance.gouv.fr

La concertation préalable est organisée par Envision AESC Group Ltd sous l'égide de trois garants désignés par la Commission nationale du débat public : Madame Isabelle JARRY, Madame Anne-Marie ROYAL et Monsieur Christophe BACHOLLE.

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du 8 novembre 2021 au 10 janvier 2022 inclus.

Périmètre de la concertation préalable

Anhiers, Arleux, Aubignyau-Bac, Auby, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Erchin, Esquerchin, Estrées, Faumont, Féchain, Férin, Flers-en-Escrebieux, Flines-lez-Râches, Fressain, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Lécluse, Marcq-en-Ostrevent, Râches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin, Roucourt, Sin-le-Noble, Villers-au-Tertre, Waziers, Aniche, Aubenchel-au-Bac, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Ecaillon, Emerchicourt, Erre, Fenain, Lewarde, Loffre, Marchienne, Masny, Moncheaux, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Somain, Vred, Bellonne, Brebières, Corbehem, Ecourt-Saint-Quentin, Etaing, Gouy-sous-Bellonne, Leforest, Noyelles-sous-Bellonne, Oisy-le-Verger, Palluel, Quiéryla-Motte, Récourt, Rumaucourt, Saily-en-Ostrevent, Sauchy-Cauchy, Saudemont, Tortequesne, Vitry-en-Artois, Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Rouvroy, Gavrelle, Neuville, Izel-lès-Equerchin, Fresnes-lès-Montauban, Oppy

Modalités de la concertation préalable

Information du public :

- Un site internet dédié à la concertation www.concertation-envision-aesc.fr.
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet www.concertation-envision-aesc.fr et lors des rendez-vous de la concertation.
- Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet www.concertation-envision-aesc.fr et lors des rendez-vous de la concertation.
- Un document d'information avec un coupon T détachable distribué aux habitants du périmètre de concertation.
- Des annonces dans la presse quotidienne régionale.
- Une exposition projet dans les mairies des communes de Douai, Lambres-lez-Douai, Brebières, et Cuincy et lors des rendez-vous de la concertation.
- Affichage d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

Participation du public (*renseignements à venir sur les dates, horaires et lieux sur le site www.concertation-envision-aesc.fr*) :

4 réunions publiques en présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires gouvernementales et diffusées en direct sur le site de la concertation :

- Réunion publique d'ouverture le 9 novembre 2021 à 18h à Lambres-lez-Douai
- Réunion publique thématique sur le contexte général du projet et la place des véhicules électriques dans la mobilité de demain le 23 novembre 2021 à 18h à Cuincy
- Réunion publique thématique sur la contribution potentielle d'Envision AESC à la création d'un cluster de production de batteries et à la pérennité du projet le 14 décembre 2021 à 18h - lieu à confirmer
- Réunion publique de synthèse le 6 janvier 2022 à 18h à Douai

4 ateliers de travail en présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires gouvernementales :

- Atelier sur l'intégration du projet dans son environnement le 30 novembre 2021 à 18h à Brebières
- Atelier sur l'emploi le 7 décembre 2021 à 18h à Flines-lez-Râches
- Atelier sur l'organisation du chantier le 8 décembre 2021 à 18h à Brebières
- Atelier sur le projet en lien avec son environnement proche le 13 décembre 2021 à 18h à Douai

1 table ronde débat dans l'enseignement supérieur sur la chaîne de valeurs des batteries, ses enjeux géopolitiques et la possibilité d'un cluster français de production de batteries

2 temps d'information et d'échanges pour les jeunes dans 2 lycées du territoire

3 rencontres de proximité sur trois marchés

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet www.concertation-envision-aesc.fr, sur papier dans les urnes mises à disposition lors des rendez-vous de la concertation et avec l'exposition, ainsi que via les coupons T joints au document d'information distribué dans les boîtes aux lettres. Des réponses seront apportées aux questions posées sur le site internet.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants :

isabelle.jarry@garant-cndp.fr, anne-marie.royal@garant-cndp.fr ou christophe.bacholle@garant-cndp.fr.

À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, Envision AESC rendra publiques les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site www.concertation-envision-aesc.fr.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.